

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13–15 février 2012

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2012/10-A/3
9 janvier 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉS PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2011 — RÉPUBLIQUE DU CONGO 200211

Programme de filets de sécurité

Nombre de bénéficiaires	23 436
Durée du projet	12 mois (1 ^{er} juillet 2011–30 juin 2012)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	109 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	415 340
Coût des transferts monétaires/bons pour le PAM	1 202 880
Coût total pour le PAM	2 591 144

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODN*: M. S. Samkange tél.: 066513-2262

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)

RÉSUMÉ

1. Le présent projet pilote concernant les filets de sécurité vise à renforcer la capacité du Gouvernement de réduire la faim en menant à bien un programme de filets de sécurité dans les zones périurbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire.
2. Dans le cadre de ce projet, des bons électroniques seront distribués chaque mois aux ménages extrêmement vulnérables, qui les échangeront contre des vivres dans les magasins agréés. Les bénéficiaires comprendront les ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 60 dollars É.-U., les ménages dirigés par des femmes, en particulier des femmes enceintes ou allaitantes ou des femmes s'occupant de personnes vivant avec le VIH ou de malades atteints de tuberculose. Les bons permettront aux bénéficiaires de combler le déficit qui les prive de nourriture et les oblige à retirer leurs enfants de l'école et à sacrifier les soins de santé; leur distribution sera subordonnée à la scolarisation régulière des enfants et à l'utilisation des services de santé. Le projet a pour objet de garantir que les personnes vivant avec le VIH, les malades atteints de tuberculose, ainsi que les femmes enceintes ou les mères allaitantes et les enfants de moins de deux ans souffrant de malnutrition, suivront leur traitement et recevront en plus des bons un supplément nutritionnel.
3. Le présent projet tient compte des résultats de l'étude de faisabilité portant sur les filets de sécurité du PAM et d'enquêtes menées entre mai et septembre 2010. L'étude de faisabilité a recommandé d'utiliser des bons car ils permettraient aux ménages d'économiser chaque mois 10 dollars par rapport aux distributions de vivres. Le projet bénéficie du soutien du Gouvernement, qui s'est engagé à investir davantage en faveur de la protection sociale, dans le cadre d'une politique qui doit être établie et mise en œuvre dans le but de donner aux plus démunis accès aux services sociaux. Il est conforme au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2008-2013 et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2013.
4. Le projet sera mis en œuvre par le Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire avec l'aide du PAM, par le biais d'organisations non gouvernementales; il sera coordonné avec les opérations menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé. Les objectifs visés sont les suivants:
 - i) renforcer l'aptitude du Gouvernement à réduire la faim en assurant des stages de formation et en appuyant le renforcement des capacités dans le domaine de la mise en œuvre de programmes de filets de sécurité dans les zones périurbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire (Objectif stratégique 5);
 - ii) aider le Gouvernement à ramener les taux de dénutrition au-dessous du niveau critique, et à briser le cycle intergénérationnel de la faim (Objectif stratégique 4);
 - iii) répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des personnes vivant avec le VIH et des malades atteints de tuberculose (Objectif stratégique 4); et
 - iv) améliorer les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire des enfants âgés de 6 à 12 ans à Brazzaville et Pointe-Noire (Objectif stratégique 4)¹.

¹ Objectifs stratégiques: 4 – Réduire la faim chronique et la dénutrition; 5 – Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux.

5. Le présent projet pilote devrait être incorporé aux futurs programmes de protection sociale du Gouvernement, comme la stratégie nationale de protection sociale, qui est en train d'être élaborée avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la Banque africaine de développement. La prise en main des activités au niveau national sera garantie car le Gouvernement s'est engagé à prendre à sa charge le coût des bons distribués dans le cadre du projet. À la fin du projet, le Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire devrait créer une unité interministérielle qui coordonnera la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale et des programmes de filets de sécurité correspondants.